Réf. Farde e-Assemblées : 2741209

N° OJ : 159

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Grand Serment des Archers de Saint-Sébastien".- Avenant n° 1.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Vu sa décision n° 63 du 08/11/2021 adoptant le texte de la convention entre l'asbl Grand Serment des Archers de Saint-Sébastien et la Ville de Bruxelles pour la mise à disposition temporaire de locaux situés à l'annexe 5 du Complexe sportif Roi Baudouin jusqu'au 30/06/2024 avec reconduction tacite par période de 3 ans ;

Considérant la bonne collaboration entre ladite asbl et la Ville ;

Considérant que suite aux travaux du Parc des Sports actuellement en cours aux abords du Stade Roi Baudouin, les activités de l'asbl ont du être déplacées vers la salle polyvalente du premier étage du Centre sportif Nelson Mandela ainsi qu'un espace situé à côté de la salle polyvalente mis à disposition pour y stocker le matériel sportif ;

Considérant qu'un avenant à la convention a donc été établi en ce sens avec l'association ;

Considérant que le texte de l'avenant a été soumis à l'avis préalable du Service juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : Le texte de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien pour l'occupation de la salle polyvalente du premier étage du Centre sportif Nelson Mandela ainsi qu'un espace de stockage situé à côté de la salle polyvalente, est adopté.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant 1 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)